Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260618-DEL20260618075-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2026

Le dix-huit juin deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **quinze**, suite de la convocation faite le **11 juin 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE GUILLEMOT Marianne, LE TROUHER Erwan (21H00), LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie, LE BADEZET Cédrick (20H40) et CLÉQUIN Cindy.

Était absent excusé : Mr LE TROUHER Erwan jusqu'à 21H00
Mr LE TROUHER Erwan donne pouvoir à Mr LE BADEZET Cédrick,

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 75 – 18 06 2026

CHOIX DU BUREAU DE VOTE 2027

Madame la Maire informe l'assemblée que la préfecture demande annuellement la localisation des bureaux de vote.
Depuis le 29 juin 2024, pour les élections législatives, il avait été décidé d'installer le bureau de vote à la mairie. Avant cette date, le bureau se situait à la salle polyvalente mais les dates des législatives ne peuvant être connues à l'avance, la salle polyvalente était louée.

En raison du renouvellement des conseillers municipaux, madame la maire demande leur avis.

Les locaux de la mairie offrent plusieurs avantages :

- Accès permanent au site de l'INSEE, intégré dans le logiciel état civil de la commune sur les ordinateurs des secrétariats, notamment pour les procurations qui n'ont plus de date limite de création.
- Vidéo projecteur et écran accessible sur place
- Installation du bureau et affichage sans contraintes horaires.
- Tous les documents administratifs sont sur place et consultables.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par 15 voix pour et 0 voix contre, 0 abstention,

- DÉCIDE de valider le bureau de vote à la mairie- 4 Rue de la Vallée 56310 GUERN

- AUTORISE Madame la Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne

MAIRIE DE GUERN 56-MORBIHAN